



Règlement Trail des Farfadets 2026

1. PRESENTATION

Le Trail des Farfadets est organisé par les associations : Comité des fêtes de Sarrant, l'Arratz Running Club, L'Association des Parents d'élèves de Sarrant (loi 1901), domiciliée à la Mairie de Sarrant 32120 Sarrant.

Elle se déroulera le samedi **14 Novembre 2026** à 18h30 à Sarrant - Gers pour

- le Trail des Farfadets 21km,
- le Trail des Farfadets 13km,
- La Nordique des Farfadets 13km
- la Randonnée des Farfadets 13km

Tous les départs sont donnés sous la porte monumentale de Sarrant à 18h30.

Les parcours s'effectuent de nuit sur pistes, sentiers et chemins, ainsi que de petites portions goudronnées (le moins possible, l'objectif constant étant d'offrir un parcours le plus sauvage possible).

Le principe de course individuelle en semi-autosuffisance est la règle. Des postes de ravitaillements sont approvisionnés en boissons et nourriture. Le coureur doit veiller à disposer au départ de chaque poste ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui sont nécessaires pour rallier le point de ravitaillement suivant.

2. COURSES – HORAIRE – LIMITE D'AGE

Le Trail des Farfadets 21 kms

- Départ 18h30
- Âge minimum de 18 ans (né en 2008 et avant)
- Chaque **coureur** devra impérativement présenter lors de son inscription:
 - un PPS de moins d'un an
 - ou une **licence Athlétisme** comportant la mention course hors stade en cours de validité le jour de la compétition.

- ou un **certificat médical datant de moins d'un an** à la date de la course et comportant la mention "**non contre indication de la pratique de la course pied en compétition**"

*Les certificats médicaux, PPS et copies de la licence pourront être téléchargés lors de l'inscription en ligne, les certificats médicaux devront être **fourni impérativement avant le 7 novembre 2026 sous peine d'annulation de l'inscription sans possibilité de remboursement.***

- Tarif : 30€ par coureur
- Inscription par internet sur le site de la course sur www.traildesfarfadets.com

Le Trail des Farfadets 13 kms

- Départ 18h30
- Âge minimum de 16 ans (né en 2010 et avant)
- Chaque **coureur adulte** devra impérativement présenter lors de son inscription:
 - un **PPS de moins d'un an**
 - ou une **licence Athlétisme** comportant la mention course hors stade en cours de validité le jour de la compétition.
 - ou un **certificat médical datant de moins d'un an** à la date de la course et comportant la mention "**non contre indication de la pratique de la course pied en compétition**"

Chaque **coureur mineur** devra impérativement présenter lors de son inscription, les deux documents suivants :

- une autorisation parentale à télécharger sur le site de la course www.traildesfarfadets.com
- un **certificat médical datant de moins de six mois** à la date de la course et comportant la mention "**non contre indication de la pratique de la course pied en compétition**"

*Les certificats médicaux, PPS, copies de la licence et pourront être téléchargés lors de l'inscription en ligne, les certificats médicaux devront être **fourni impérativement avant le 7 novembre 2026 sous peine d'annulation de l'inscription sans possibilité de remboursement.***

- Tarif : 22€ par coureur
- Inscription par internet sur le site de la course www.traildesfarfadets.com

La Nordique des Farfadets 13 kms

- Départ 18h30
- Âge minimum de 16 ans (né en 2010 et avant)
- Chaque **marcheur adulte** devra impérativement présenter lors de son inscription:
 - un **PPS de moins d'un an**
 - ou une **licence Athlétisme** comportant la mention course hors stade en cours de validité le jour de la compétition.
 - un **certificat médical datant de moins d'un an** à la date de la course et comportant la mention "**non contre indication de la pratique de la marche nordique en compétition**"

Chaque **marcheur mineur** devra impérativement présenter lors de son inscription, les deux documents suivants :

- une autorisation parentale à télécharger sur le site de la course www.traildesfarfadets.com
- un **certificat médical datant de moins de six mois** à la date de la course et comportant la mention "**non contre indication de la pratique de la marche nordique en compétition**"

Les certificats médicaux, PPS, copies de la licence et autorisation parentale pourront être téléchargés lors de l'inscription en ligne, les documents devront être fournis impérativement avant le 7 novembre 2026 sous peine d'annulation de l'inscription sans possibilité de remboursement.

- Tarif : 22€ par coureur
- Inscription par internet sur le site de la course www.traildesfarfadets.com

La Randonnée des Farfadets 13 kms

- Départ 18h30
- Pas de limite d'âge
- Tarif : 20€ par randonneur
- Inscription sur le site internet de la course: www.traildesfarfadets.com

La randonnée est ouverte à tout randonneur en capacité de marcher 13 km en milieu naturel et parfois dans des conditions de pluie , boue ou vent , terrains en pente et en dévers , glissant ou rocailloux.

Le parcours sur certaines zones présente du dénivelé positif et négatif, il y a très peu de zones goudronnées.

En s'inscrivant à la randonnées du Farfadet le participant a conscience de la difficulté du parcours.

3. CONDITIONS ET PARTICIPATION

Les épreuves de course sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés.

Chaque **coureur adulte** devra impérativement présenter lors de son inscription:

- Un PPS de moins d'un an
- ou une **licence Athlétisme** comportant la mention course hors stade en cours de validité le jour de la compétition.
- un **certificat médical datant de moins d'un an** à la date de la course et comportant la mention "**non contre indication de la pratique de la course pied en compétition**"

Chaque **coureur mineur** devra impérativement présenter lors de son inscription, les deux documents suivants :

- une autorisation parentale à télécharger sur le site de la course www.traildesfarfadets.com
- un **certificat médical datant de moins de six mois** à la date de la course et comportant la mention "**non contre indication de la pratique de la course pied en compétition**"

Les certificats médicaux, PPS, copies de la licence et pourront être téléchargés lors de l'inscription en ligne, les certificats médicaux devront être fourni impérativement avant le 7 novembre 2026 sous peine d'annulation de l'inscription sans possibilité de remboursement.

Les dossiers d'inscriptions devront être complets avant le 7 novembre 2026 à minuit sous peine d'annulation de l'inscription sans remboursement possible.

Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription.

L'inscription à la compétition entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Pour les inscriptions en lignes elles seront obligatoirement suivies du paiement en ligne ainsi que du téléchargement d'un PPS, certificat médical ou d'une licence conforme aux conditions d'admissions des concurrents.

Le changement de course ne sera possible que dans la mesure où un dossard serait disponible pour la distance souhaitée. Il n'y aura pas de remboursement pour le passage sur une distance inférieure.

4. ANNULATION

4.1 Annulation de la course par l'organisateur

En cas d'annulation des épreuves pour quelques raisons que ce soit (incendie, vols, plan Vigipirate, pandémie, épidémie, attentats, décision préfectorale, etc...) :

- Jusqu'à 15 jours avant le départ des épreuves, un remboursement partiel des inscriptions pourront être effectuées. Ce dernier sera fixé en fonction des sommes engagées par l'organisation pour le bon fonctionnement de l'évènement et de manière à faire face à l'ensemble des frais engagés.
- A moins de 15 jours du départ des épreuves aucun remboursement ne sera possible. En cas d'interruption durant les courses pour quelques raisons que ce soit, aucun remboursement ne sera effectué.

L'organisation invite les participants à solliciter leur assureur afin de savoir si un dédommagement par leur police d'assurance est envisageable pour les circonstances précitées.

Nous rappelons que l'inscription à une des courses implique une acceptation totale du règlement induisant de fait un risque financier pour chaque participant. En connaissance de cause, aucune contestation dudit règlement ne sera prise en compte après acceptation de ce dernier.

4.2 Annulation par le coureur

Avant le 7/11/2026, remboursement pour raisons médicales sur présentation d'un certificat médical justificatif. Remboursement sur demande hors commissions bancaires depuis le site d'inscription en ligne.

Au delà de cette date : pas de remboursement.

5. ARRIVEES ET RECOMPENSES

- Trail 21km : Premiers du SCRATCH (Femmes et hommes)
- Trail 13km : Premiers du SCRATCH (Femmes et hommes)
- Marche Nordique 13km : Premiers du SCRATCH (Femmes et hommes)

6. MATERIEL OBLIGATOIRE

- Réserve d'eau et alimentation personnelle,
- Lampe frontale + piles,
- Sifflet,

- Couverture de survie,
- Brassard, gilet ou vêtements ayant une partie réfléchissante
- Vêtement chaud
- Vêtement de pluie
- Dossard visible lors de la course

Vérification du matériel au retrait des dossards et/ou départ et/ou sur le parcours. En cas de non respect, l'organisation se réserve la possibilité de prononcer des pénalités et/ou des exclusions.

7. ASSURANCES

Individuelle accident : il incombe à chaque participant d'être assuré personnellement. Tout engagement est personnel. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Le dossard devra être lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs qui pourraient survenir aux concurrents du fait de la participation à l'épreuve

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

8. SIGNALISATION ET BALISAGE

Trail, Marche Nordique et Randonnée se feront en partie dans des sous-bois, chemins et sentiers.

Le balisage sera assuré avec de la rubalise spécifique ou une bombe de peinture biodégradable ainsi que des panneaux fléchés et piquets à fanions. Sur les portions ouvertes à la circulation le concurrent devra se conformer au code de la route.

Des signaleurs seront présents aux points jugés les plus problématiques. Des serre-files seront présents pour sécuriser la course.

9. SECURITE

Surveillance médicale assurée par l'ASPEC au départ de la course.

Des bénévoles présents à chaque intersection et sur le parcours assureront la sécurité.

L'organisateur Arratz Running Club se réserve le droit d'annuler ou de modifier le parcours et/ou les distances de l'épreuve, si les conditions atmosphériques (ou autres dangers) sont de nature à mettre en péril les participants, à tout moment, et d'arrêter tout coureur présentant des signes de défaillances physiques.

Les personnes participent à la compétition sous leur propre responsabilité en cas de vols, pertes ou détérioration d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du code de la route ou du présent règlement.

Chaque athlète participe sous sa propre responsabilité et doit veiller à être en condition physique convenable.

10. REMISE DES DOSSARDS

La remise des dossards se fera à la salle des fêtes de Sarrant le samedi 14 novembre 2026 de 16h00 à 18h00

11. RAVITAILLEMENTS

Pour le parcours de 13 km :
2 ravitaillements auront lieu sur le parcours
Buffet à l'arrivée pour tous les coureurs.

Pour le parcours de 21 km :
3 ravitaillements auront lieu sur le parcours
Buffet à l'arrivée pour tous les coureurs.

12. DROIT A L'IMAGE

Par sa participation à l'une des courses inscrites Trail des Farfadets - édition 2026, chaque concurrent autorise expressément l'association organisatrice, Arratz Trail ou l'un de ses partenaires à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de ces courses en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires.

13. DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles des participants sont traitées par l'Association "Arratz Running Club" en conformité avec la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 eu égard au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD : n° 2016-679). Les données personnelles des participants vont être collectées par l'Association "Arratz Running Club" dans le cadre de la création du compte personnel de chaque participant. L'Association est le responsable du traitement de ces Données Personnelles. L'Association "Arratz Running Club" est susceptible de traiter tout ou partie des données nécessaires à l'enregistrement de chaque participant, à savoir : informations d'identité, adresse email, justificatifs, consentement au traitement des données personnelles par le participant... Aucune information bancaire concernant les participants n'est traitée par l'Association "Arratz Running Club". L'Association "Arratz Running Club" conserve les données personnelles des participants 12 mois à compter de la dernière inscription du participant. L'adresse email peut être conservée jusqu'à 24 mois à compter de la dernière inscription du participant à des fins de diffusion des informations de l'Association et des prochains événements. L'Association "Arratz Running Club" collecte ces données et les transmet à ses différents partenaires pour permettre l'encadrement technique de chaque participant (paiement de l'inscription, chronomètres, puce électronique, dossard, mailing list...). L'Association "Arratz Running Club" ne commercialise pas les données personnelles des participants qui sont donc uniquement utilisées par nécessité ou à des fins statistiques et d'analyses. Conformément à la réglementation européenne en vigueur, les participants disposent des droits suivants : droit d'accès et de rectification, droit de retirer leur consentement, droit à la limitation des traitements, droit d'opposition, droit à la portabilité des données, demande de suppression des données. Tout participant pourra demander l'exercice de ses droits en adressant une copie de sa pièce d'identité et un email précisant ses demandes à l'adresse : arratstrail@gmail.com. En cas de difficultés, les participants peuvent déposer une réclamation auprès des autorités de contrôle, et notamment de la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>). L'Association "Arratz Running Club" s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires afin de préserver la sécurité des données personnelles des participants.

14. PENALITES ET DISQUALIFICATIONS

Le non-respect du règlement par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision du comité d'organisation sans aucune possibilité de faire appel de cette

sanction.

15. ETHIQUE DE COURSE

- En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.
- respecter les zones de culture en restant en bordure de zone
- respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol
- respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation profiter des superbes paysages
- respecter les zones autorisées au public penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes
- regroupez-vous pour former des voitures complètes : le trafic sera d'autant moins dense sur les sites autorisés
- ne pas fumer sur les zones de ravitaillement.

Les contrôleurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de mettre hors course tous les coureurs qui ne respecteront pas ces points essentiels du règlement. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit de la course de Trail.

16. ACCEPTATION DU REGLEMENT

Avec son inscription, le participant accepte, sans aucune réserve le présent règlement et l'éthique de course. Il s'engage à suivre le parcours prévu. Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant sur décision du comité d'organisation.